

Éléments à examiner	S. O.	✓	Observations	Référence CNB
STRUCTURE			▪ travaux complétés	
			▪ systèmes d'ancrage pour le nettoyage des fenêtres	
			▪ visite finale effectuée par l'ingénieur	
CVCA			▪ travaux complétés, équipements fonctionnels	
			▪ registres coupe-feu à toutes les séparations coupe-feu	3.1.8.7.–3.1.8.9.
			▪ ventilation de l'équipement de cuisson commercial	6.2.2.6.
			▪ vérification des installations de contrôle des fumées dans les bâtiments de grande hauteur	3.2.6.10.
			▪ visite finale effectuée par l'ingénieur	
PLOMBERIE			▪ travaux complétés, équipements mis à l'essai et fonctionnels	
			▪ dispositifs de prévention des refoulements installés et mis à l'essai	7.1.2.1.
			▪ visite finale effectuée par l'ingénieur	
ÉLECTRICITÉ			▪ travaux d'alimentation, d'éclairage et de chauffage complétés et équipements fonctionnels	
			▪ éclairage de sécurité	3.2.7.3.
			▪ alimentation électrique de secours pour l'éclairage	3.2.7.4.
			▪ visite finale effectuée par l'ingénieur	
ENVELOPPE DU BÂTIMENT			▪ séparation de milieux différents	5.1.4.2.
			▪ résistance thermique des ensembles	5.3.1.1.
			▪ protection contre les précipitations	5.6.1.1.
			▪ protection contre les eaux de surface	5.7.1.1.
VOIES D'ACCÈS			▪ ouvertes et accessibles	3.2.5.5.–3.2.5.6.
			▪ largeur libre d'au moins 6 m	
			▪ capables de résister aux charges dues au matériel de lutte contre l'incendie	

Éléments à examiner	S. O.	✓	Observations	Référence CNB
ALARME INCENDIE ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE			▪ système d'alarme incendie mis à l'essai & rapport de vérification	3.2.4.
			▪ alimentation en eau & emplacement des prises d'eau.	3.2.5.7.
			▪ réseau de canalisations d'incendie, armoires incendie & extincteurs	3.2.5.8.–3.2.5.12.
			▪ systèmes de gicleurs/d'extinction mis à l'essai et fonctionnels	3.2.5.13.
			▪ situation des raccords-pompiers	3.2.5.16.
			▪ ascenseur destiné aux pompiers	3.2.6.1., 3.2.6.5.
GARDE-CORPS			▪ balcons	3.4.6.5.
			▪ escaliers & paliers & là où l'écart entre deux niveaux excède 600 mm	
			▪ fenêtres & panneaux transparents	3.3.1.18.
			▪ hauteur, ouvertures & escalade	3.4.6.5.
			▪ charge	4.1.10.1.
			▪ murets de sécurité	
SÉPARATIONS COUPE-FEU & RÉSISTANCE AU FEU			▪ intégrité des murs coupe-feu	3.1.10.
			▪ conformité d'ensembles spécifiques	
			▪ vérification des produits ignifuges giclés	
			▪ issues	3.4.4.1.
			▪ planchers	
			▪ mezzanines & aires communicantes	3.2.8.1., 3.2.8.2.
			▪ éléments porteurs supportant des éléments pour lesquels un degré de résistance au feu est exigé	3.1.7.5.
			▪ toitures	
			▪ séparation spatiale pour murs extérieurs	3.2.3.
			▪ corridors communs	3.3.1.4.
			▪ séparation des usages principaux	3.1.3.1.
			▪ séparation des suites	3.3.1.1
			▪ déchets, locaux techniques, locaux d'entretien	3.6.2.
			▪ vides techniques	3.6.3.
			▪ portes homologuées, cadres & autres dispositifs de fermeture	3.1.8.
			▪ coupe-feu	3.1.9.1., 3.1.11.
			▪ conduits et tuyauterie combustibles	3.1.9.4.
			▪ matières dangereuses – conformité au CNPI	3.3.1.2.

Éléments à examiner	S. O.	✓	Observations	Référence CNB
ISSUES			▪ intégrité des séparations	3.4.4.4.
			▪ sens d'ouverture des portes	3.3.1.10., 3.4.6.11.
			▪ quincaillerie des portes, pènes, dispositifs de fermeture automatique	3.1.8.11., 3.1.8.13.
			▪ fermeture antipanique, dispositifs d'ouverture & verrouillage électromagnétique	3.4.6.15.
			▪ mains courantes, continues d'un côté	3.4.6.4.
			▪ marches ayant un giron et une hauteur constants	3.4.6.7.
			▪ signalisation d'issue	3.4.5.
			▪ éclairage	3.2.7.1.
			▪ issues sécuritaires, sans obstacles	
PARCOURS SANS OBSTACLES			▪ allées extérieures & rampes	3.8.3.2., 3.8.3.4.
			▪ seuils de baies de portes.	3.8.3.3.
			▪ ferme-porte	3.8.3.3.
			▪ dégagement & accessoires des cabines de W.-c.	3.8.3.8.-3.8.3.12.
			▪ prolongement des mains courantes	3.4.6.4.
			▪ signalisation des stationnements, entrées, salles de toilettes	3.8.3.1.
			▪ obstacles dans les corridors constituant un danger pour les personnes ayant une incapacité visuelle	3.3.1.9. (3)
OCCUPATION D'UN BÂTIMENT NON ACHÉVÉ			▪ conformité aux exigences dans les aires occupées	
			▪ nettoyage et entretien	
			▪ autorité qui délivre le permis d'occupation	
CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION			▪ conformité avec les documents approuvés	2.6.2.1.
			▪ autorisations obtenues pour les modifications apportées	
COMMENTAIRES :				